

L'UCL et Saint-Louis attendent une bénédiction politique

UNIVERSITÉS ♦ Les recteurs respectifs des universités de Louvain (UCL) et Saint-Louis (USL-B) ne « *comprendraient pas* » un « *traitement discriminant* » par rapport aux hautes écoles de la part du monde politique, qui est amené à entériner la fusion des deux établissements, ont-ils indiqué. Le rapprochement entre l'UCL et Saint-Louis est un « *projet positif avec une plus-value majeure pour les deux établissements* », souligne Pierre Jadoul, recteur de l'USL-B. La nouvelle UCLouvain compterait ainsi huit sites, dont trois à Bruxelles, ce qui suscite l'hostilité de l'ULB qui voit d'un mauvais œil le développement de l'UCL sur son pré carré. Le projet n'est « *pas dirigé contre une autre université* », a assuré M. Jadoul. Et pour Vincent

Blondel de l'UCL, la crainte d'une concurrence accrue n'a pas lieu d'être car il n'y aura pas d'augmentation de l'offre de formations. Le rapprochement doit désormais recevoir l'aval de l'Ares, l'organe de pilotage de l'enseignement supérieur francophone, où l'ULB devrait faire valoir son opposition. Des obstacles politiques pourraient aussi se dresser sur la route de la fusion, qui nécessitera l'appui d'une majorité de députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, peu favorable, a pris acte de la décision de fusion mais rappelle que le décret Paysage est « *le fruit d'un large consensus qui a produit un équilibre entre chaque type d'établissement et chaque institution* ».